

Document d'Enregistrement Universel 2023

Extrait RSE

Déclaration de performance extra-financière (DPEF)



2.5.7 CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le réchauffement climatique, son impact sur la biodiversité ainsi que l'industrialisation des matières premières sont des sujets de préoccupation, que nous abordons à travers notre stratégie climat, nos initiatives concrètes en termes de filières responsables et nos politiques de préservation des ressources naturelles.

Grâce à son modèle artisanal et une production majoritairement française, Hermès est aujourd'hui l'un des plus faibles émetteurs en carbone parmi les entreprises du CAC 40. Prenant néanmoins toute la mesure de l'effort nécessaire dans la lutte contre le changement climatique, le groupe a amplifié depuis 2020 l'ensemble des actions visant à réduire l'empreinte du groupe. Hermès a élaboré un plan de transition pour le climat qui est disponible sur le site Hermès Finance.⁽¹⁾ Le Comité exécutif a ainsi mis à jour et validé la stratégie du groupe avec des objectifs ambitieux fondés sur la science à travers son

1. https://assets-finance.hermes.com/s3fs-public/node/pdf_file/2023-07/1690390651/plan-de-transition-pour-le-climat-dhermes-juillet-2023-vfr.pdf.

adhésion à l'initiative « Science-Based Targets » (SBTi) afin d'atteindre zéro émission nette en 2050. SBTi a validé les objectifs de réduction des émissions des scopes 1, 2 et 3 fin 2021, reconnaissant ainsi l'engagement d'Hermès dans la lutte contre le changement climatique et son inscription dans une trajectoire de réduction de ses émissions directes et indirectes, contribuant ainsi à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C d'ici 2100, conformément à l'Accord de Paris.

La politique d'Hermès en la matière est déployée en priorité sur les enjeux les plus significatifs. Des actions concrètes sont mises en place pour substituer les énergies fossiles utilisées, réduire les consommations énergétiques et l'empreinte carbone sur l'ensemble des scopes. La maîtrise des émissions de gaz à effet de serre (GES) s'opère grâce à des actions directes de réduction sur l'ensemble de la chaîne de valeur, mais aussi hors de la sphère d'influence Hermès par une démarche de financement de projets aux retombées positives y compris pour la lutte contre le réchauffement climatique.

Objectifs :

- ◆ mettre en œuvre une politique de 100 % d'électricité renouvelable au sein de ses propres opérations d'ici à 2025 et 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2030 ;
- ◆ atteindre la sortie des combustibles fossiles des sites industriels ;
- ◆ réduire en valeur absolue de 50,4 % les émissions des scopes 1 et 2 sur la période de 2018 à 2030 ;
- ◆ réduire en valeur relative de 58,1 % les émissions du scope 3 sur la période de 2018 à 2030, cet objectif implique d'associer à la démarche la chaîne d'approvisionnement ainsi que les fournisseurs et partenaires ;
- ◆ réduire de 50 % l'empreinte carbone/m² des surfaces immobilières construites ou rénovées d'ici 2030, par rapport à 2018 ;
- ◆ atteindre zéro émission nette en 2050.

Par ailleurs, Hermès est attentif à la transparence et à la cohérence de sa politique avec celle du secteur en présentant ses actions selon le cadre recommandé par la TCFD (*Taskforce on Climate-related Financial Disclosures*, § 2.7.2.2.2), en répondant au questionnaire CDP climat (sur lequel elle a reçu en 2023 la note de A) et en participant aux initiatives de place telles que UNFCCC (*United Nations Fashion Industry Charter for Climate Action*).

POLITIQUE

La politique du groupe est de s'engager résolument vers un monde bas carbone avec des objectifs quantifiés et inscrits dans un calendrier. Cette politique est retranscrite dans son plan de transition pour le climat. Elle se décline en plusieurs axes comme mesurer les impacts de ses activités sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3, engager en priorité des actions de réduction des émissions sur les différentes catégories où le groupe peut agir, et mettre en place ensuite des actions de compensation.

Elle intègre aussi une vision prospective par l'analyse des risques liés aux changements climatiques sur ses opérations et son modèle

économique (risques physiques et risques de transition) en utilisant les scénarios scientifiquement reconnus dont ceux du GIEC (SSP1-1.9, SSP1-2.6, SSP2-4.5, SSP3-7.0, SSP5-8.5).

La nouvelle organisation de la gouvernance RSE établie fin 2022 (§ 2.1.6) place la supervision de la politique climat du groupe directement au cœur des responsabilités du Comité exécutif.

PRIX INTERNE DU CARBONE

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de stratégie de sortie des combustibles fossiles, le groupe a décidé de mettre en place un mécanisme de prix interne du carbone pour renforcer les décisions favorables à la transition énergétique. Ce prix a été calculé sur la base de simulations internes et confronté à un *benchmark* sectoriel du CDP. Fixé depuis 2021 à 40 € par tonne équivalent CO₂, il pourra évoluer en fonction des conditions économiques et sa réévaluation est soumise à l'appréciation du Conseil du développement durable. Il est aujourd'hui utilisé sous forme notionnelle pour les calculs de comparaison des investissements industriels (scopes 1 et 2), immobiliers (scopes 1, 2 et 3), ainsi que pour les nouveaux contrats de transport (scope 3). Plus concrètement, ce prix du carbone permet de « mettre un coût » sur les externalités climatiques négatives générées par certains investissements industriels, et favorise l'adoption de solutions moins émissives. Pour exemple, l'adoption par l'une des tanneries du groupe d'une solution de séchage des peaux s'appuyant sur une pompe à chaleur, plutôt que sur du gaz, a été permise en repondérant le coût réel, externalités environnementales comprises, de la seconde option.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET RÉSULTATS

Comme illustré ci-dessus (§ 2.5.1), la maison a engagé différentes mesures pour réduire l'usage de l'énergie dans ses différentes activités, et avoir recours autant que possible aux énergies renouvelables. Le programme « Sortie des combustibles fossiles des sites industriels » mené avec toutes les divisions du groupe Hermès est une illustration des mesures engagées.

Hermès travaille sur le temps long et investit pour l'avenir afin de mettre en place des solutions techniques et/ou organisationnelles, qui permettront de diminuer nos consommations énergétiques en profondeur et de manière pérenne. Ainsi, tous les métiers travaillent sur un plan de réduction de leurs consommations et d'évolution de leur mix énergétique, qui viennent confirmer nos trajectoires SBTi.

2.5.7.1 ÉTUDIER LES RISQUES ET AGIR POUR RÉDUIRE LEURS IMPACTS

Hermès s'emploie à réduire l'impact de ses activités sur le climat et la maison examine les adaptations potentielles de sa chaîne de valeur (interne, externe) afin de réduire son exposition aux effets du changement climatique. Selon les régions et les métiers concernés, ces derniers auront un impact variable sur l'activité d'Hermès, au travers :

- ◆ des conséquences physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, hausse des températures, augmentation ou réduction des précipitations...);
- ◆ des impacts des mesures prises pour effectuer la transition vers un monde bas carbone, notamment les mesures les plus rapides

(risques de transition : taxe carbone, évolutions réglementaires, comportement des clients...).

L'ampleur et la gravité de ces changements conditionneront ces impacts, de même que différents facteurs, tels que la localisation, la sensibilité de la chaîne d'approvisionnement amont, la qualité et la capacité des infrastructures locales, et plus globalement le comportement des autres acteurs de l'écosystème du groupe.

Hermès fonde son approche d'adaptation au changement climatique sur l'identification des risques, l'évaluation de leur pertinence, pour définir les plans d'action au sein de chaque métier, avec l'aide d'un cabinet expert et l'utilisation d'outils faisant autorité.

Ce projet, coordonné par la direction industrielle et la direction des achats directs, mobilise depuis 2020 une vingtaine de cadres de haut niveau de l'entreprise, afin d'avoir à la fois une vision précise des enjeux, et de faciliter la mise en œuvre ultérieure de mesures qui pourraient découler de ces analyses.

L'exposition aux risques de transition est étudiée à la fois par la direction de l'audit et des risques dans ses travaux d'analyse verticale des grandes activités de la maison (métiers de production, filiales de distribution), par les directions industrielles, des achats directs et du développement durable, et lors du Comité développement durable, avec une vision plus transversale par grands enjeux (eau, climat, etc.).

Hermès détaille dans ses réponses au questionnaire CDP Climat plusieurs exemples de risques et d'opportunités identifiés liés au changement climatique, listés ci-dessous. Les analyses sont menées selon trois horizons temporels (moins de trois ans, moins de cinq ans et à 25 ans).

Un risque de taxe carbone aux frontières pourrait par exemple peser sur les transports de marchandises ou les matières premières d'Hermès. Selon les informations du rapport 2023 de la Banque mondiale sur l'état et les tendances de la tarification du carbone et les avis d'experts sur ses implications pour les entreprises françaises d'ici 2050, ce prix estimé serait compris entre 50 € et 250 € par tonne équivalent CO₂ selon les scénarios d'ici à 2050. La réduction des impacts de ce risque passe par des projets de décarbonation des chaînes d'approvisionnement et la promotion des modes de transport moins intensifs en carbone comme le rail et le transport maritime.

Les risques physiques liés au dérèglement climatique pourraient impacter les filières de production des matières premières telles que la soie brésilienne ou le cuir européen.

Les vagues de chaleur, l'augmentation des températures et les sécheresses peuvent avoir un impact sur la santé des vers à soie et la production de soie au Brésil. Avec des conséquences déjà visibles : une sécheresse en 2020 a entraîné un retard de production de soie de deux mois. Si le changement climatique pérennisait ces sécheresses annuelles, il pourrait avoir des conséquences pour Hermès d'une interruption de production d'une durée similaire. Pour renforcer la résilience de cette filière, Hermès accompagne d'ores et déjà financièrement son partenaire au Brésil pour ses travaux d'adaptation au changement climatique. Le groupe a également anticipé le sujet pour réduire l'impact potentiel de ce risque en mettant en place un stock tampon de soie.

Ces risques climatiques peuvent aussi avoir un impact sur la production de cuir en Europe et entraîner une augmentation de la mortalité des animaux ou une diminution de la qualité du cuir. Afin de prévenir un risque d'interdiction de transport des animaux pendant une période de forte chaleur, Hermès optimise son utilisation de matières premières, en particulier pour le veau, et a mis en place des stocks de sécurité de peaux dans ses opérations en propre.

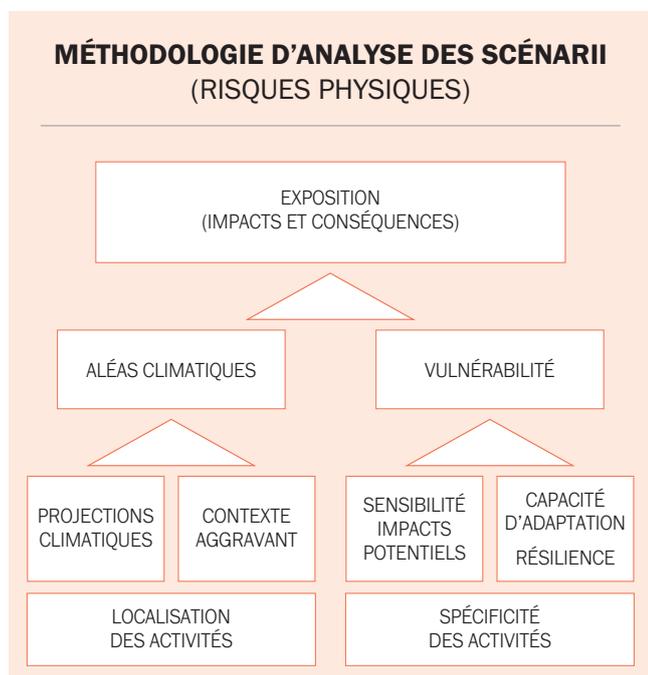
En termes d'opportunités, les travaux de décarbonation des sites Hermès ainsi que le soin apporté aux nouvelles constructions sont une source d'économies d'énergie pour le groupe, dans un contexte de tension sur les approvisionnements énergétiques. Par exemple pour les dernières maroquinerie de Louviers et Sormonne, labélisées E4C2, les économies d'énergie sont significatives en comparaison avec les consommations d'énergie de sites de production similaires et ce, pour toute la durée d'utilisation des bâtiments. À Louviers, l'économie sur la consommation d'énergie du site est supérieure à 1 M€ sur une durée de vie de 15 ans.

Le service de réparation, disponible pour les clients Hermès dans le monde entier, offre la possibilité de prolonger la durée de vie des objets Hermès, limitant ainsi l'empreinte carbone sur un cycle de vie allongé. Cela est permis grâce au soin apporté à la réparabilité, dès la conception ainsi qu'aux techniques de fabrication artisanales. Pour rappel, en 2023, les artisans ont réparé 202 000 produits.

Une analyse des risques physiques liés au changement climatique a été menée sur deux chaînes de valeur emblématiques de la maison, depuis le *sourcing* matière jusqu'aux magasins : le cuir et le textile. Huit scénarios ont été retenus pour tester la résilience de ces chaînes de valeur. Ces scénarios ont été développés en prenant en compte des études macro-économiques ainsi que des analyses sectorielles :

- ◆ six scénarios d'impacts directs ont été développés pour l'approvisionnement des matières premières de filières étudiées : cuirs exotiques, cuir bovin, cachemire et soie. Ils combinent différents impacts prévisibles sur l'approvisionnement en matière première et sur la fabrication des produits : sécheresses, hausses des températures, vagues de chaleur, pluies et ouragans. Ils permettent d'identifier les capacités d'adaptation existantes et celles qu'Hermès pourrait renforcer, région par région : Amérique du Sud (soie) ; Louisiane, Australie, Afrique (cuirs précieux) ; Mongolie (cachemire) ; Europe (sites manufacturiers) ;
- ◆ deux scénarios systémiques d'impacts directs et indirects sur l'activité globale d'Hermès, modélisant une succession d'événements extrêmes en France ou modélisant une crise sanitaire et alimentaire mondiale pour tester la résilience des chaînes logistiques amont et aval, de la production et la distribution des produits. Ils sont construits sur la base de dysfonctionnements systémiques des fonctions supports et/ou des prestataires externes en dehors des métiers d'Hermès. Ils combinent des aléas originaux difficilement prévisibles mais à impact majeur et systémique dans des régions entières, de type « cygne noir ». Ces scénarios permettent d'identifier d'éventuelles fragilités dans la chaîne de valeur d'Hermès et d'intégrer les parties prenantes dans la réflexion sur les impacts du changement climatique. À titre d'exemple : mise en place de plans de continuité d'activité opérationnels, suivis de certains signaux à mettre en place pour anticiper ces aléas et y faire face quand l'anticipation n'est pas fonctionnelle.

ILLUSTRATION DE LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE POUR L'ANALYSE DE RISQUES PHYSIQUES



Dans chacun de ces scénarii pessimistes, les risques susceptibles de se matérialiser sont issus de l'étude des données mondiales de projection du GIEC (horizon 10 à 15 ans) ou des données régionales, par exemple celles de l'Agence européenne pour l'environnement (horizon 20 à 30 ans). Chaque scénario décrit les impacts potentiels à fort enjeu pour Hermès, les aléas déclencheurs et leur évolution à court, moyen ou long terme en fonction de la zone géographique étudiée. Des grilles de matérialité, classant les impacts en fonction de leur vraisemblance et des impacts potentiels permettent de hiérarchiser des enjeux identifiés. Les conclusions de ces études de risques sont ensuite prises en compte et intégrées dans les plans d'action des métiers.

En 2023, Hermès a poursuivi le déploiement de l'évaluation de l'exposition de son activité aux risques climatiques. Pour mémoire, une analyse relative aux risques climatiques liés à l'eau (sécheresses, inondations, stress hydrique...) avait été réalisée en 2021 par WWF France. Le partenariat s'est poursuivi cette année, afin de mener des audits approfondis. Chaque audit a aussi permis de mieux comprendre les risques et à construire un plan d'action spécifique. Hermès est prêt à aider ses fournisseurs s'ils doivent s'adapter aux risques physiques (soutien technique, matériel et financier, selon les besoins).

Les équipes d'Hermès Services groupe et de la direction immobilière d'Hermès International ont revu l'analyse des risques faite précédemment dans les filières. Les deux directions ont approfondi l'analyse de résilience des sites en engageant une analyse de risques

physiques auxquels pourront être exposés l'ensemble des sites situés en France. Cette analyse est en cours de présentation aux directions des différents sites afin que des plans de résilience adaptés soient développés.

Une analyse des risques de transition a été menée en 2023 par la direction industrielle et la direction des achats directs, avec l'aide d'un cabinet expert, afin d'anticiper les changements dans la chaîne de valeur amont d'Hermès et les impacts sur l'activité. Elle permet de raisonner avec des scénarii de transition et de changement climatique contrastés pour éprouver le modèle d'activité, afin d'identifier les axes et leviers de résilience face aux fragilités identifiées et d'imaginer des premières solutions, déclinables en stratégies opérationnelles à court, moyen et long termes pour chaque activité impactée. L'étude a permis d'identifier des voies de résilience pour Hermès, afin de sécuriser son approvisionnement pour plusieurs ressources stratégique à horizon 2050. Elle comporte :

- ♦ un diagnostic pour évaluer la disponibilité de six ressources stratégiques d'Hermès, matières cuir et textiles, dans le cadre de scénarii de décarbonation et de réchauffement + 2 °C contrastés ;
- ♦ une stratégie et des premiers plans d'action pour établir des modèles bas carbone et résilients de production de ces ressources et la mise en œuvre de filières complémentaires et alternatives durables.

La disponibilité de scénarii climatiques de qualité est un enjeu pour ces études de risques de transition, c'est pourquoi Hermès s'est également engagé dans une démarche collaborative de prospective stratégique qui fédère plus de 15 grandes entreprises et organisations de divers secteurs, ainsi que des institutions de recherche (UGA, Cirad, EM Lyon, Univ. de Paris, ESCP Europe, Univ. Georgetown). Ce projet porte le nom d'IF Initiative (anciennement IRIS).

Coordonnés par un cabinet expert (Carbone 4), les travaux menés par ce collectif d'acteurs ont pour objectifs :

- ♦ de construire des outils (des scénarii prospectifs) et des méthodes partagés, opposables et rigoureux qui permettent aux entreprises de concevoir des stratégies basées sur des transformations « physiquement » réalistes et d'anticiper collectivement les ruptures induites par la confrontation aux limites planétaires (ressources, climat) ;
- ♦ de développer avec les entreprises une « grammaire méthodologique » afin de structurer et de faciliter les échanges avec leurs parties prenantes sur les sujets prospectifs tels que l'avenir de la mobilité sous contrainte d'approvisionnement en ressources, ou d'évolution des modes de vie.

L'ensemble des conclusions sera librement accessible (open source) afin de garantir leur large diffusion et utilisation.

Membre fondateur de l'initiative, Hermès contribuera notamment, aux côtés des représentants des autres entreprises et d'un groupe d'experts, à la construction des scénarii (par exemple la détermination des hypothèses). Après une phase d'avant-projet réalisée en 2022, les travaux se sont poursuivis en 2023 et se décomposent en trois étapes d'un an.

2.5.7.2 RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Depuis 2013, le groupe est doté d'outils permettant d'effectuer à une fréquence annuelle la mise à jour du bilan global des émissions de gaz à effet de serre de ses sites de production et de distribution. Ce travail est réalisé avec l'aide d'un cabinet spécialisé indépendant selon la méthode Bilan Carbone® et GHG Protocol. Conformément aux exigences de la réglementation (article 75 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010), Hermès a publié dès décembre 2015 son bilan carbone selon les modalités et le périmètre retenus en France par le texte de loi (émissions directes produites par les sources fixes et mobiles, et émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur).

Hermès communique ses émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et 3 à la fois dans ce rapport, mais aussi sur son site Hermès Finance pour le périmètre requis par la loi (article L. 229-25 du Code de l'environnement).

2.5.7.2.1 Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Le groupe a amplifié et structuré son action en matière de climat en 2021, avec les choix suivants, validés par le Comité exécutif.

Le reporting carbone est totalement aligné avec les données détaillées dans le CDP (*Carbone Disclosure Project*), dont les informations quantitatives et qualitatives sont publiques. Le questionnaire CDP donne l'occasion à Hermès de développer plus en détail ses actions sur le climat.

Hermès a décidé de reporter sur l'ensemble des catégories du scope 3, même si cela conduit à travailler sur la base d'estimations pour certains postes (plusieurs magasins, par exemple), considérant que la recherche de l'exhaustivité contribuait à la transparence de l'analyse. Pour certaines catégories du GHG Protocol, les calculs ou les estimations ont conduit à des montants non matériels (seuil inférieur à 0,5 % du total). Ils ne donnent pas lieu à un suivi spécifique et sont repris ci-dessous comme « non significatifs », en accord avec la méthodologie GHG Protocol.

L'analyse des résultats sera faite en fonction des objectifs à long terme (cible 2030), par rapport à la situation de référence retenue par le groupe pour 2018 (première année de contribution au CDP, publiée en 2019). Ce choix permet de vérifier que le cap est

maintenu, au-delà des évolutions irrégulières à court terme, qui sont inévitables compte tenu des changements à mettre en place qui ne sont pas tous linéaires et peuvent nécessiter du temps.

Concernant les scopes 1 et 2 (qui représentent 3,3 % du total), Hermès a retenu l'approche dite « market based » qui consiste à faire un calcul de l'empreinte carbone directement liée à ses achats d'énergie dans chaque pays considéré, et non retenir le mix moyen du pays. L'information selon cette autre méthodologie est cependant communiquée (« location based »).

Le groupe a décidé de poursuivre ses actions en matière de compensation carbone, au-delà de ses objectifs de 100 % de couverture des scopes 1 et 2, avec un objectif complémentaire de couvrir 100 % de ses transports (internes et externes) essentiellement par des investissements à long terme dans le fonds Livelihoods.

Dans les tableaux qui suivent, les données sont donc présentées selon ces principes. Les chiffres des scopes 1 et 2 sont retranscrites selon l'approche *market based*, pour permettre une juste comparaison (voir note de bas de page ⁽¹⁾).

Dans le cadre des travaux menés avec les équipes SBTi pour la validation de la trajectoire du groupe à l'horizon 2030, et lors de la revue du bilan des émissions du groupe par ces experts, certains postes d'émissions ont été répartis différemment entre les scopes 1, 2 et 3. Ces reclassifications ont donc été faites sur l'ensemble de la période publiée, de 2018 à 2021. Cette amélioration portée à la qualité de l'analyse entraîne un impact négligeable sur les données publiées jusqu'à présent (moins de 4 % sur l'ensemble des émissions 2020).

Incertitudes :

En 2023, 98 % des émissions sont évaluées par approche physique, c'est-à-dire qu'Hermès convertit des données physiques (km, kWh, kg, etc.) en émissions à l'aide de facteurs d'émissions physiques (exprimés en kg eq CO₂/unité physique). Ces facteurs d'émission sont soit calculés précisément avec des données internes, soit issus de référentiels internationaux de premier ordre. Ils sont naturellement sujets à variation dans le temps.

Par ailleurs, sur ce bilan carbone 2023, près de 7 % des émissions reportées dans le scope 3 proviennent directement des fournisseurs et partenaires.

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

En k tonnes eq CO ₂	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation à données comparables/ 2022 ⁽⁵⁾	Variation/ 2018	Objectif 2030
Scope 1	22,1	20,9	19,9	21,3	18	12,8	-	-	-
Scope 2 <i>market based</i>	21,7	20,5	18,7	16,1	13,3	9,2	-	-	-
Total Scopes 1 et 2	43,7	41,4	38,5	37,4	31,3	22	- 29,5 %	- 49,6 %	- 50,4 %
Scope 3	578,7	483,5	462,5	490,1	609,6	643,8	-	-	-
TOTAL GROUPE	622,4	524,9	501,0	527,5	640,9	665,8	1 %	-	-

(5) Voir en annexe du § 2.5, le tableau Bilan des émissions de gaz à effet de serre.

1. Scopes 1 et 2 en location-based : 49,7 (2018), 48,5 (2019), 49,3 (2020), 56,2 (2021), 57,2 (2022), 53 (2023) en k tonnes eq CO₂. Scope 2 location based : 27,6 (2018), 27,6 (2019), 29,4 (2020), 35 (2021), 37,3 (2022), 34,9 (2023) en k tonnes eq CO₂.

INTENSITÉ En tonnes eq CO ₂ par M€ de marge brute	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation à données comparables/ 2022 ⁽⁶⁾	Variation/ 2018	Objectif 2030
Scopes 1 et 2	10,5	8,7	8,8	5,8	3,8	2,3	-	-	-
Scope 3	138,6	101,8	105,7	77	74,2	66,3	- 13,3 %	- 52,2 %	- 58,1 %
TOTAL GROUPE	149,1	110,5	114,5	82,8	78	68,6	-	-	-

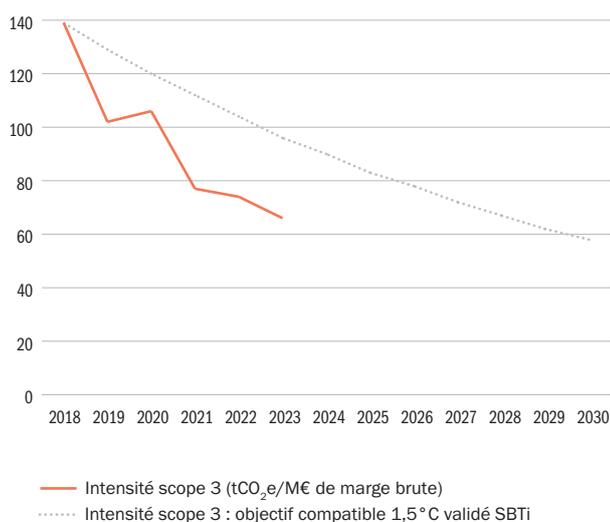
(6) Voir en annexe du § 2.5, le tableau Bilan des émissions de gaz à effet de serre.

En tonnes eq CO ₂ /M€ CA	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Scope 1	3,7	3,0	3,1	2,4	1,6	1,0
Scope 2 market based	3,6	3,0	2,9	1,8	1,1	0,6
Total Scopes 1 et 2 market based	7,3	6,0	6,0	4,2	2,7	1,6
Scope 3	97,0	70,3	72,4	54,6	52,5	48,0
TOTAL GROUPE	104,3	76,3	78,4	58,7	55,2	49,6

Les émissions de GES du groupe en 2023 sont de 666 k tonnes équivalent CO₂ (en augmentation de 1 % par rapport à l'an dernier à données comparables). Avec une baisse de - 49,6 % en valeur absolue des scopes 1 et 2 par rapport à 2018, et de - 52,2 % du scope 3 en intensité, les émissions sont en ligne avec les objectifs 2030 du groupe validés par SBTi.

Le graphique ci-dessous illustre la trajectoire de réduction du ratio d'intensité des émissions de scope 3 validées auprès de SBTi (courbe grisée). Les ratios d'intensité du scope 3 enregistrés entre 2018 et 2023, représentés sur la courbe orange foncé, démontrent que le groupe parvient systématiquement à dépasser les objectifs qu'il s'était fixés dans le cadre de sa trajectoire de baisse d'émissions. En 2023, le groupe a atteint 90 % de son objectif de réduction du scope 3 selon SBTi.

ÉVOLUTION DE LA TRAJECTOIRE EN INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DU SCOPE 3 DU GROUPE AU REGARD DE LA TRAJECTOIRE VALIDÉE PAR SBTi



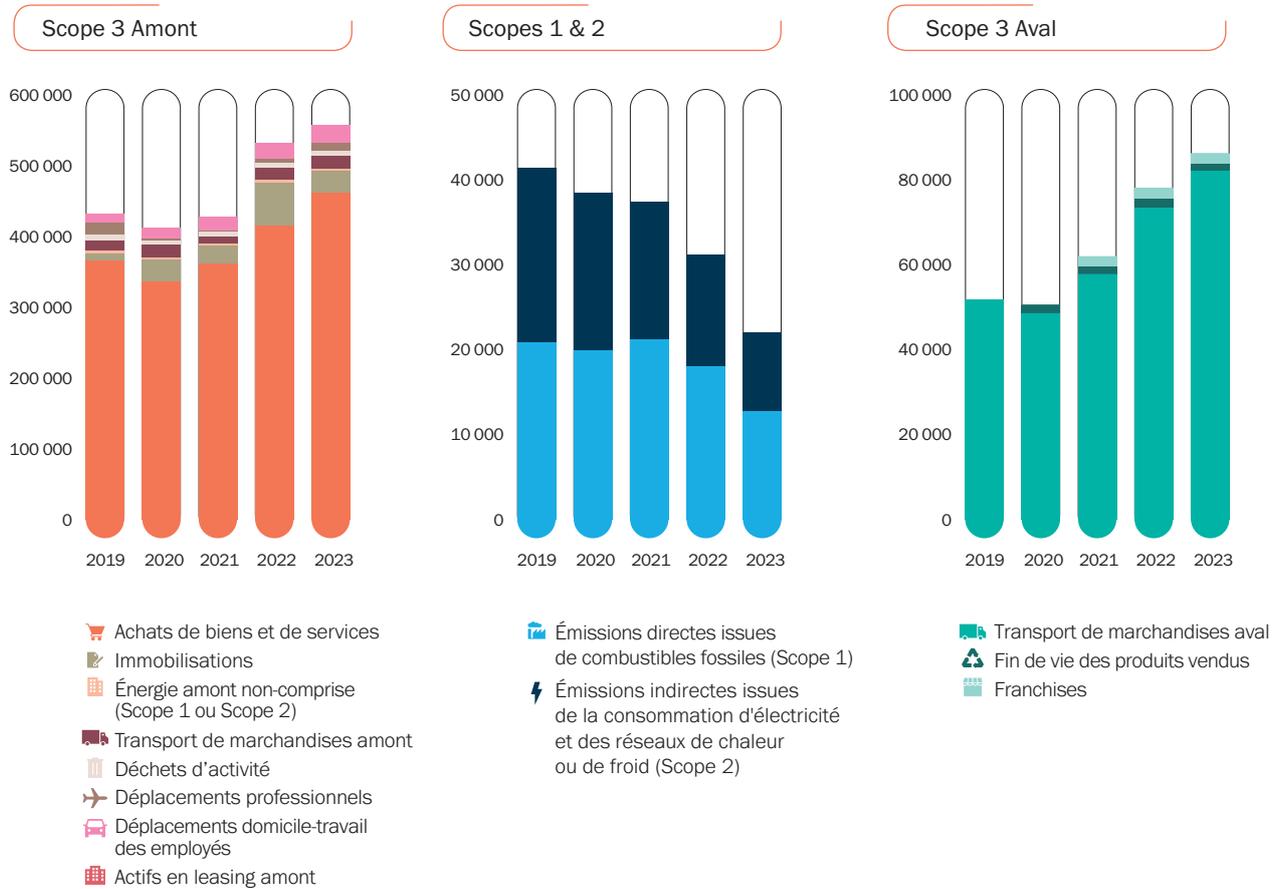
Analyse du bilan GES global du groupe

Le bilan GES se décompose comme suit :

- ◆ 22 k tonnes eq CO₂ pour les scopes 1 et 2, c'est-à-dire les émissions directes et indirectes liées à l'énergie consommée des sites de production, des bureaux, des centres logistiques et des magasins. Ce chiffre est à apprécier compte tenu d'un modèle d'affaires où la majorité des objets sont produits en interne, donc il est représentatif d'une très grande partie de la production (ce qui est rarement le cas du secteur Fashion & Apparel, où la production est généralement sous-traitée et donc dans le scope 3). Ce chiffre est en ligne avec les objectifs Hermès validés par SBTi. Avec une baisse de 50 % en quatre ans, le groupe est progressé en accord avec l'objectif 2030, et poursuit l'effort de transformation nécessaire de l'outil industriel qui prendra plusieurs années à se mettre en place ;
- ◆ 643,8 k tonnes eq CO₂ pour le scope 3, qui prend en compte essentiellement le poids carbone des matières premières (72 % du scope 3), mais aussi tous les achats, les immobilisations, les déchets, la sous-traitance, l'emballage, les transports des produits, les déplacements des collaborateurs. Les transports amont et aval (catégories 4 et 9) représentent 15 % du total du scope 3. Avec - 52,2 % d'intensité en cinq ans, le groupe est également en ligne avec ses objectifs de réduction à horizon 2030.

Ces chiffres confirment les qualités d'un modèle artisanal français à faible empreinte environnementale : avec une intensité carbone de 68,6 (tous scopes), Hermès se classe comme l'une des entreprises les moins intensives en carbone du CAC 40 sur la base d'un scope 3 complet. Le découplage entre la croissance de l'activité et l'empreinte du groupe est de - 52,2 % en cinq années.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS GES SUR LES DIFFÉRENTS SCOPES ET POSTES DU GHG PROTOCOL DEPUIS 2018



(NB: données Scopes 1&2 en market based)

Analyse des principaux postes du bilan carbone

Du fait de la grande diversité des activités du groupe, les postes d'émissions des scopes 1 et 2 les plus contributeurs sont très différents d'une activité à l'autre, conduisant les métiers à élaborer des plans spécifiques à leurs enjeux propres. Les consommations énergétiques donnent une vision des principaux métiers contributeurs.

Le *GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol)* propose de déterminer les émissions de gaz à effet de serre du scope 3 à partir de 15 catégories. En retenant les catégories significatives de l'activité du groupe telles que décrite au § 2.1 « Modèle d'affaires », le calcul des émissions du scope 3 est conduit chaque année avec l'aide d'un conseil spécialisé. Il prend en compte les facteurs d'émission et définitions techniques les plus récentes et les mieux adaptées aux spécificités du groupe Hermès. Cette approche est affinée au fur et à mesure des avancées dans ce domaine.



- 52 %
en intensité
d'émissions
carbone sur
le scope 3 entre 2018 et 2023

Pour Hermès, les principales catégories sont les suivantes :

- ♦ matières premières utilisées : tous les cuirs, soies, cachemires, autres textiles, métaux et pierres précieuses, ingrédients des parfums (catégorie [1]) ;
- ♦ emballages et conditionnements des produits (catégorie [1]) ;
- ♦ achats et sous-traitance (catégorie [1]) ;
- ♦ transports des marchandises et produits en amont des manufactures, transports intersites et transports aval des produits jusqu'en magasin (catégories [4] et [9]) ;

- ◆ déplacements des collaborateurs : trajets domicile/travail des artisans, déplacements d'affaires nationaux et internationaux (catégories [6] et [7]) ;
- ◆ amont de l'énergie consommée (catégorie [3]) ;
- ◆ immobilisations (catégorie [2]) ;
- ◆ déchets de l'organisation (catégorie [5]).

Au sein du scope 3, en complément des matières, les transports représentent une part importante dans les émissions, ceci est la contrepartie d'une fabrication française et d'une distribution mondiale. Comme expliqué ci-après, ces transports font l'objet d'analyses détaillées et d'actions opérationnelles pour en réduire l'impact.

Les évolutions constatées sur le scope 3 résultent à la fois de la réduction d'émissions sur certaines catégories, d'une meilleure mesure de certaines autres catégories (estimations remplacées par des calculs précis), et d'une évolution dans les facteurs d'émissions (réactualisation).

2.5.7.2.2 Focus métiers

Filières et sites de production métiers : Plan de décarbonation scopes 1 et 2

La direction industrielle anime avec les métiers et sites de production un plan de réduction des émissions des scopes 1 et 2. Au préalable, chaque métier a réalisé une analyse des émissions de ses sites industriels, le plus souvent liées à la consommation d'énergie. Ces analyses, souvent complétées par des études techniques poussées, ont permis de définir un plan de réduction des émissions et une trajectoire, qui s'appuient sur des actions d'optimisation de l'existant, ou des investissements dans de nouveaux équipements plus performants ou de production d'énergie décarbonée : la somme des actions décrites ci-dessous permet de projeter entre 2023 et 2030, une réduction supplémentaire de 10 200 tonnes eq CO₂ des émissions en valeur absolue et devrait permettre d'atteindre une baisse de 50 % des émissions des sites industriels d'ici 2030 par rapport à 2018, et ce en intégrant la croissance prévisionnelle de l'activité.

2

Métiers

Plan de décarbonation scopes 1 et 2

Tanneries et fermes

TANNERIES :

Production d'électricité photovoltaïque sur les sites localisés dans les pays avec une électricité carbonée :

- ◆ 2023 : Conceria di Cuneo - Augmentation du parc photovoltaïque (300 m² supplémentaires à l'été 2023) et *relamping* LED.

Raccordement aux réseaux de chauffage urbain peu carbonés :

- ◆ 2024 : Tannerie de Montereau - Raccordement à l'usine d'incinération des déchets pour récupérer la chaleur.

Substitution du gaz par une énergie alternative bas carbone :

- ◆ 2024 : Tannerie de Vivoin - Suppression des chaudières à gaz et du circuit vapeur, passage au tout électrique avec remplacement des équipements de production (foulons et sèches).
- ◆ 2025 : Tannerie d'Annonay - Installation de deux chaudières gaz à air chaud par PAC et chaudière biomasse.
- ◆ 2025 : Tanneries du Puy - Suppression des chaudières à gaz et du circuit vapeur. Étude des choix technologiques en cours.
- ◆ 2025 : Mégisserie Jullien - Remplacement des chaudières gaz. Étude des choix technologiques en cours.

FERMES :

- ◆ Production d'électricité photovoltaïque sur les sites localisés dans les pays avec une électricité carbonée.
- ◆ Augmentation du parc de panneaux photovoltaïques sur les sites australiens entre 2025 et 2027.
- ◆ Remplacement d'une chaudière fioul sur l'une des fermes en 2027 par une solution de production d'eau chaude décarbonée.
- ◆ Mise sous surveillance accrue des installations de froid pour limiter au maximum les fuites de fluides frigorigènes.

Cuir

En 2019 et 2020, des audits énergétiques ont été réalisés sur l'ensemble des maroquinerie du pôle Cuir permettant de mieux connaître le profil énergétique de chacune et d'élaborer une stratégie de priorisation au sein de la division. Cinq maroquinerie, parmi les plus anciennes, ont ainsi été identifiées comme prioritaires en termes d'actions car consommant à elles seules 54 % de l'énergie de l'ensemble de la division (et générant 58 % des émissions carbone scopes 1 et 2). Ces cinq manufactures ont bénéficié en 2021 et 2022 d'investigations plus approfondies avec un cabinet externe spécialisé. Ceci a permis l'élaboration d'un **programme d'investissement spécifique avec une planification entre 2023 et 2026**.

Au-delà de ces manufactures prioritaires, des **actions de progrès sont planifiées jusqu'en 2029 sur l'ensemble des maroquinerie**. Sont ainsi prévus la gestion optimisée des équipements énergétiques, l'arrêt définitif de l'utilisation des énergies fossiles (spécifiquement le gaz) et des travaux d'optimisation des bâtiments existants.

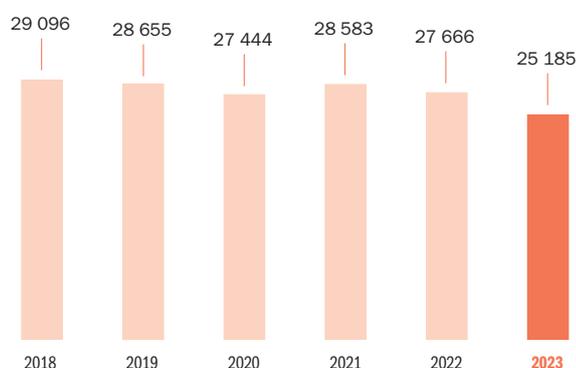
Dans ce cadre, en 2023, au sein de la Manufacture de Haute Maroquinerie des travaux d'isolation du bâtiment ont été réalisés et les chaudières gaz ont été remplacées par des pompes à chaleur. Par ailleurs, l'ajustement des consignes de températures sur l'ensemble des sites a permis des réductions de consommation d'énergie s'élevant jusqu'à 27 %.

Par ailleurs, **chaque nouvelle maroquinerie suit le référentiel Harmonie** (§ 2.5.2) qui permet de baisser fortement les scopes 1 et 2 des nouvelles constructions, permettant de poursuivre le découplage de l'activité et des émissions carbone.

Métiers	Plan de décarbonation scopes 1 et 2
Textile	<p>2023 : Les consommations d'énergie représentent 8 % des émissions carbone de la filière. Les émissions scopes 1 et 2 ont été réduites de 7 % par rapport à l'année dernière grâce aux actions mises en œuvre.</p> <p>Sobriété et efficacité énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Modification de l'utilisation ou renouvellement des équipements : chaudières, extractions, rooftops. ◆ Arrêt de certains équipements ou productions énergivores. ◆ Communications, suivis et pilotages réguliers.
Cristallerie	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La mise en place d'un four à bassin utilisant l'oxycombustion fin 2022 a permis de réduire de plus de 30 % les consommations de gaz par rapport à l'ancien four. ◆ Une partie de la chaleur fatale de ce nouveau four est récupérée pour le chauffage du musée attenant La Grande Place, et permet de réduire de plus de 40 % la consommation de gaz associée. ◆ Le renouvellement des équipements, l'utilisation de la chaleur fatale, l'électrification des procédés associés à des actions d'efficacité énergétique et de sobriété sont également à l'étude pour poursuivre la décarbonation du site.
Parfum et Beauté	Poursuite de l'étude de faisabilité pour le remplacement des chaudières à gaz par une solution décarbonée : chaudière biomasse ou géothermie, ou raccordement à un réseau de chaleur en tenant compte des projets d'évolution du site.
HMM	<p>Actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fabrique de Cœuilley : Suppression du chauffage au gaz, renforcement de l'isolation de la toiture, installation d'un chauffe-eau instantané et remplacement des anciens éclairages par des LED. ◆ Fabrique de Bonnétagé : Installation d'une chaudière à granulés de bois, remplacement du convecteur électrique par un radiateur à inertie, installation d'éclairages LED et de variateurs sur les moteurs électriques. ◆ Fabrique de Roye : Optimisation de la régulation centralisée des bureaux, mise à disposition de thermomètres pour un contrôle de la température ambiante, et installation d'éclairages LED et de détecteurs de présence pour réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage. ◆ Fabrique de Châtillon-le-Duc : Installation d'éclairages LED, mise en place d'un nouveau compresseur d'air avec paramètres d'autorégulation horaire pour contrôler la consommation d'énergie de manière plus précise. <p>Actions à déployer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fabrique de Champigny-sur-Marne : Optimisation du pilotage de la galvanoplastie, isolation des murs, remplacement des fenêtres et installation de lampes LED. ◆ Fabrique de Fundao : Études pour l'installation d'éoliennes, et de panneaux photovoltaïques, amélioration de l'isolation des murs. ◆ Fabrique de Cœuilley : Étude de l'installation de panneaux solaires et de films solaires pour réduire le besoin en climatisation. ◆ Fabrique de Bonnétagé : Isolation des murs, remplacement des menuiseries, optimisation de la ventilation et mise à jour du parc de machines.
Ateliers Hermès Horloger et LMH (Suisse)	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Validation de la Convention d'objectifs universelle, sous l'égide de la Confédération Suisse, avec une reconnaissance des engagements pris sur l'efficacité énergétique et la protection du climat jusqu'en 2031. Les objectifs de réduction ont été validés par l'OFEV (Office Fédéral de l'Environnement) et seront suivis annuellement avec un cabinet externe. ◆ Les premières mesures pour réduire la consommation d'énergie et diminuer les émissions de CO₂ ont été validées et seront mises en application dans les mois à venir : réfection de la toiture, installation solaire photovoltaïque, assainissement de l'éclairage, etc. ◆ Les 300 collaborateurs d'Hermès Horloger ont également été formés aux enjeux climatiques avec une journée dédiée à la Fresque du climat et aux enjeux climatiques pour Hermès. Il s'agissait de la plus grande fresque du climat jamais organisée en Suisse en entreprise.
Porcelaine	<p>Plusieurs actions ont été mises en œuvre en 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Renouvellement d'équipement, par des équipements plus performants et modifications des usages : compresseur, lave-vaisselle industriel, pompe à vide, banderoleuses. ◆ Optimisation du remplissage et des plages de fonctionnement des fours de cuisson émail. ◆ Réduction de la consigne de température de chauffage des bâtiments et de l'eau chaude servant à la décoration, arrêt de certains équipements de chauffage et ventilation le week-end. ◆ Par ailleurs, une étude de décarbonation du site de la CATE a été réalisée, avec l'accompagnement de la direction immobilière. Elle conduit à la programmation de la substitution du gaz utilisé sur site dans les prochaines années.

Cette évolution favorable est liée aux efforts de sobriété et d'efficacité du groupe. L'ensemble de ces efforts de sobriété et d'efficacité permet l'évolution favorable des émissions de GES sur les scopes 1 et 2 du périmètre industriel, comme le montre le graphique suivant :

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DES SCOPES 1 ET 2 EN LOCATION-BASED DES SITES INDUSTRIELS (EN TONNE EQUIVALENT CO₂)



Immobilier

Depuis 2020, Hermès International et la direction immobilière groupe s'engagent dans une démarche de réduction de 50 % de l'empreinte carbone/m² des surfaces construites ou aménagées d'ici 2030, sachant que la valeur absolue des émissions reste fixée à celle de 2018.

La direction immobilière groupe systématise l'analyse du cycle de vie (ACV) des matériaux de construction choisis pour chaque projet immobilier.

Ainsi, l'amélioration du bilan carbone des nouveaux magasins et des nouveaux bâtiments repose sur une attention particulière portée au choix des matériaux de construction, à la diminution de leur poids, à la recherche d'approvisionnements locaux et à leur mode de transport peu émissif en carbone.

Le déploiement du référentiel Harmonie (§ 2.5.2) permettra de baisser fortement les scopes 1 et 2 des nouvelles constructions. En effet, il prend en compte les enjeux carbone et les objectifs issus des engagements du groupe dans le cadre des projets de constructions neuves, de rénovation et de déconstruction.

Les premiers bilans réalisés en 2019 ont permis d'une part d'évaluer l'impact environnemental des constructions et d'autre part d'ajuster l'étalon de référence d'un agencement et d'une construction pour orienter les ambitions de réduction d'émissions de CO₂ sur les projets futurs et renforcer le référentiel construction durable Hermès.

Les maroquinerie de Sormonne et Louviers, reflète de la performance du référentiel Harmonie

Inaugurées en 2023, les maroquinerie de Sormonne et Louviers illustrent la performance du référentiel Harmonie, notamment en termes de carbone :

- ♦ dans le choix des matériaux et des approvisionnements de la Maroquinerie de Louviers, en briques de fabrication locale, et ceux de la Maroquinerie de Sormonne, en bois (charpente, façades en bois brûlé) ;
- ♦ dans la concrétisation de la trajectoire carbone, avec des performances énergétiques au-delà du Label E4C2 (bâtiment à énergie positive en intégrant l'énergie consommée par les process industriels). L'ACV des matériaux et des énergies utilisés donne un bilan de 776 kg eq CO₂/m² pour Louviers et de 810 kg eq CO₂/m² pour Sormonne. Pour comparaison, une maroquinerie de même nature en 2018 émettait en matériaux et énergie 1 100 kg eq CO₂/m².

Transports

Gouvernance

L'équipe en charge du transport amont et aval du groupe travaille avec les filiales et les métiers pour pouvoir leur proposer des solutions plus durables. Les revues qualité conduites avec les transporteurs et les transitaires sont l'occasion chaque trimestre de partager, entre autres, les attentes d'Hermès en termes de solutions multimodales et d'évolution des moyens de transport possibles (nouveaux carburants, avions plus performants en termes de bilan carbone, itinéraires...) et d'être à l'écoute de nouvelles propositions de leur part.

Une newsletter alimente les réflexions de chacun sur ces sujets de transports et de solutions bas carbone et permet également de partager les projets en cours et les bonnes pratiques identifiées. Afin d'uniformiser les données carbone, un groupe de travail au sein de la communauté des acheteurs transport a été constitué en vue de sélectionner un outil groupe pour réaliser un bilan carbone harmonisé au sein de l'ensemble des entités concernées.

En 2024, une coordination va être mise en place pour traiter également les sujets de transport intra-pays (en particulier en Chine et aux États-Unis), pour partager les bonnes pratiques et les alternatives à étudier.

Pratiques d'achats

Les appels d'offres intègrent systématiquement une dimension RSE et les fournisseurs sont évalués sur leur performance en la matière. La performance RSE des partenaires transport est réalisée avec la plateforme EcoVadis. 82 % de nos partenaires y sont d'ores et déjà évalués.

Les appels d'offres en matière de transport de marchandises incluent systématiquement un critère lié à l'amélioration de l'empreinte carbone : l'utilisation de GNV et de bioGNV ⁽¹⁾ pour le transport routier, de SAF (Sustainable Aviation Fuel) pour le transport aérien, de SMF (Sustainable Maritime Fuel) pour le transport maritime, sont progressivement demandés aux prestataires retenus. En ce qui concerne les carburants alternatifs, il est demandé aux transporteurs de s'approvisionner uniquement auprès de fournisseurs reconnus et certifiés.

En complément des revues trimestrielles, l'approche collaborative avec les partenaires a été renforcée. Des workshops/événements autour de la décarbonation ont permis de nourrir les réflexions et d'identifier de nouvelles solutions durables grâce au partage des meilleures pratiques.

Leviers d'action et résultats

Pour améliorer l'empreinte carbone du transport, trois leviers principaux existent et sont mobilisés, éventuellement conjointement, par la direction commerciale : poursuivre le report modal, déployer des carburants alternatifs et optimiser le transport.

Report modal

Pour les transports lointains (Asie, Amérique, Océanie), le maritime est utilisé de préférence lorsque la nature, le volume et/ou la quantité des articles à transporter le permettent. Cela concerne à ce jour notamment les éditions (par exemple la revue biannuelle Le Monde d'Hermès), les éléments liés aux événements de communication, les agencements magasins, les uniformes des vendeurs, les emballages et consommables des magasins. Des tests menés pour le transport par voie maritime (vers l'Asie et les États-Unis), ou par voie combinée rail/mer (vers le Japon, suspendu pour le moment) ou air/mer (vers l'Australie) ont montré leur intérêt pour d'autres catégories d'articles, notamment le mobilier, mais aussi pour des produits plus saisonniers comme les chaussures et le prêt-à-porter. Une belle progression des envois par voie maritime a ainsi été observée en 2023 (+ 118 %). Ce sont 873 EVP (conteneur de 20 pieds) qui ont été envoyés en 2023, contre 401 en 2022. La voie ferroviaire vers la Chine via la Russie a été suspendue en raison du conflit actuel.

En ce qui concerne le périmètre des boutiques en Europe, 86 % des colis sont expédiés par route depuis octobre 2023, se traduisant par une diminution de 72 % des émissions de gaz à effet de serre sur ce périmètre.

Depuis 2010, une filière de transport maritime des peaux est mise en place pour l'alligator mississippiensis en provenance du sud des États-Unis, pour le crocodylus niloticus en provenance d'Afrique, et, depuis 2013, pour le crocodylus porosus en provenance d'Australie.

Au global, les émissions de gaz à effet de serre liées au fret amont et aval des peaux a été réduit de 44 % en 2023 par rapport à 2022. C'est le fruit d'un travail engagé depuis plusieurs années par le pôle Tanneries et Fermes pour approvisionner les peaux brutes exotiques de la façon la plus vertueuse possible. La transition d'un approvisionnement aérien vers un approvisionnement maritime s'effectue progressivement en anticipant les besoins des tanneries et en nouant de nouveaux partenariats avec les transporteurs. Progressivement, la part du fret maritime a augmenté : elle est

aujourd'hui le mode d'approvisionnement prépondérant (87 % en moyenne) pour les transports depuis les États-Unis (83 % maritime), l'Australie (98 % maritime), et l'Afrique du Sud (96 % maritime). Une faible part de transport aérien est encore nécessaire pour gérer les imprévus ou en cas d'ouragans aux États-Unis.

Les peaux brutes de veau, provenant à 100 % de l'Union Européenne et majoritairement de centres d'élevage et d'abattage en France sont transportées par camions.

Au sein du pôle Tanneries et Fermes, les émissions de gaz à effet de serre liées au fret amont et aval des peaux est constant par rapport à 2021.

Carburants alternatifs

Les flux logistiques amont intra-européens voient progressivement le gazole remplacé par du gaz ou du biogaz. Le transport ferroviaire a été mis en place avec l'Angleterre, en complément du routier, en prenant en considération l'interdiction de faire passer par le tunnel sous la Manche un véhicule fonctionnant au GNV. Les camions utilisent donc un biocarburant provenant du colza. Ce dernier est également celui employé par les navettes entre les sites de Beyrand et de la CATE et celui de Saran.

En 2023, de nombreuses navettes utilisant du carburant XTL, synthétique, non issu des énergies fossiles ont été déployées, notamment entre l'Italie et la France, permettant un gain en émission de gaz à effet de serre de l'ordre de 215 tonnes équivalent CO₂. La même démarche est suivie pour la distribution en Italie avec des navettes roulant au GNL et qui devraient basculer vers de l'XTL en 2024.

Les réunions qualité trimestrielles menées avec les transporteurs permettent également d'avoir une visibilité sur le type d'avion utilisé par les transporteurs ou affréteurs, et il est possible de choisir des avions moins émetteurs en raison de leur taille et de leur modernité. Sont privilégiés les avions cargo qui émettent moins en étant chargés avec optimisation. Les données sont partagées, deviennent de plus en plus précises et le bilan carbone calculé en est affiné.

Au sein du pôle HMS, une flotte de camions au biogaz a été déployée en 2022 pour assurer le transport des produits finis depuis les maroquinerie jusqu'à l'entrepôt central. L'empreinte carbone liée à ces transports a été réduite de 67 %. Par ailleurs, un gros travail d'optimisation de ces flux a été effectué en y ajoutant notamment des composants qui étaient jusque-là transportés via des messageries.

Pour la distribution de ses parfums et de ses produits de beauté, le Comptoir Nouveau de la Parfumerie (CNP) travaille à l'amélioration de son empreinte carbone. Au quotidien, le CNP collabore avec des partenaires utilisant des modes de transport neutres pour les courtes distances. Lorsque c'est possible, les livraisons en centre-ville sont réalisées en véhicules électriques (magasins Hermès en France et en Europe, par exemple). La liaison entre le site logistique et le dépôt d'un des principaux prestataires de transport est réalisée par des véhicules motorisés au GNV.

Le transport de proximité, c'est-à-dire les livraisons en centre-ville à partir des entrepôts locaux, est réalisé lorsque cela est possible en véhicules électriques ou au biogaz. À titre d'exemple, les sites

1. Le bioGNV est obtenu de la méthanisation de déchets organiques divers et parfois combinés.

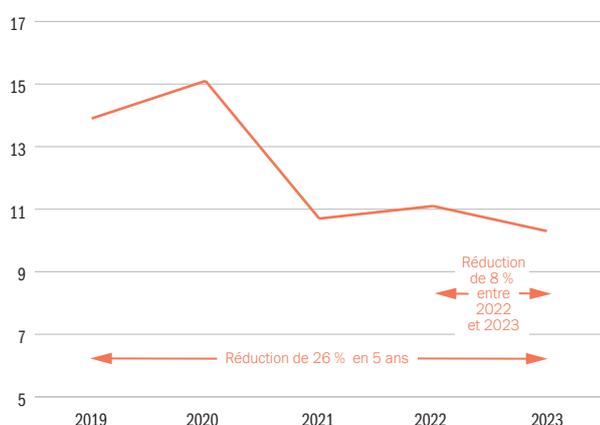
parisiens sont livrés depuis les deux centres logistiques français avec des véhicules électriques (depuis le site de Bobigny), ou au biogaz (depuis le site de Saran). Depuis l'été 2022, 100 % du transport entre les plateformes logistiques et les points d'expédition des produits (aéroports ou ports) sont réalisés par notre partenaire historique avec des véhicules fonctionnant au bioGNV⁽¹⁾, qui émettent à l'utilisation 80 % de moins de gaz à effet de serre que du diesel⁽²⁾. De la même manière, des transports électriques ont été déployés sur les derniers kilomètres pour plusieurs villes en Europe telles que Madrid, Milan, Rome, Padoue, Naples, Kampen et Athènes.

Optimisation du transport

Ce dernier levier est très efficace et est activé systématiquement. Par exemple, pour le flux des chaussures, les tests d'empilement des palbox ont été concluants et permettent d'utiliser plus de volume du camion en hauteur et ainsi d'en réduire leur nombre, avec un gain de 39 tonnes équivalent CO₂ sur 2023. Autre mesure, le flux amont chaussures est organisé « en tournée des laitiers » qui consiste à mettre en place un circuit standard passant à intervalles réguliers entre plusieurs façonniers pour collecter les produits finis et les acheminer vers notre site logistique. C'est ce qui est fait pour les fournisseurs de certaines régions d'Italie et entre certains sites français. Le taux de remplissage moyen des camions sur le premier trimestre 2023 est de 81 % en progression par rapport à 2022 (80 %). Les navettes qui partent du site de Saran (en région Centre, en France), présentent un taux de remplissage de 94 % en progression de 5 points par rapport à 2022. Le ramassage des blancs de trois fournisseurs pour livraison sur le site de décoration de Beyrand est également effectué par une rotation hebdomadaire commune.

Pour les livraisons en France et en Europe, l'optimisation du chargement et le cadencement des départs sont également des éléments clés : des navettes hebdomadaires et bi-hebdomadaires sont en place depuis plusieurs années et relient l'entrepôt logistique et les différentes plateformes de distribution situées en France ou en Espagne.

EVOLUTION SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS LIÉES AU TRANSPORT DE MARCHANDISES



1. Le bioGNV est obtenu de la méthanisation de déchets organiques divers et parfois combinés.
2. <https://www.mobio gaz.fr/bilan-co2-du-gnv-ou-biognv/>.

Achats de biens

En ce qui concerne la décarbonation du poste Achats de biens, elle ne pourra se faire qu'en lien avec les fournisseurs ou partenaires. L'objectif est donc de les accompagner pour qu'ils puissent réaliser en interne leur propre bilan carbone puis allouer à chaque métier d'Hermès la part lui revenant. Pour les fournisseurs plus matures, un questionnaire leur est envoyé pour qu'ils partagent à la fois leur stratégie RSE, leur bilan carbone voire leur trajectoire de réduction, à commencer par leurs scopes 1 et 2. Des journées fournisseurs sont également organisées avec un focus carbone.

Les achats de matières premières nécessaires à la fabrication des objets Hermès (cuirs, textiles, métaux et pierres précieuses...) représentent 58 % de l'impact carbone total et 60 % du scope 3.

Pour le textile, un groupe multi-sociétés, regroupant des acteurs de la filière cachemire dont le pôle Textile, a été créé pour travailler sur les émissions de la matière cachemire, identifier les postes les plus contributeurs et les réduire ; l'étude a débuté en 2023 et sera finalisée en 2024.

Pour les cuirs, la direction matières premières du pôle tanneries, en lien avec la direction des achats directs, crée un référentiel Environnement pour approfondir les échanges et le partage de bonnes pratiques avec ses fournisseurs de peaux brutes. Ce référentiel, coconstruit avec Bureau Veritas, a pour vocation d'évaluer et de partager de façon pédagogique les meilleures pratiques, notamment la gestion des énergies, en lien avec les émissions carbone.

En 2024, le référentiel sera déployé auprès de deux fournisseurs de peaux brutes exotiques ainsi qu'auprès de deux centres d'engraissement/abattoirs de veaux.

En parallèle, le pôle approfondit sa connaissance de l'impact environnemental associé à l'alimentation des crocodiliens au travers d'échanges avec ses fournisseurs et des experts du calcul d'empreinte carbone pour l'alimentation chassée. L'alimentation des crocodiliens représente environ 5 % des émissions de gaz à effet de serre du pôle Fermes.

En 2024, une cartographie précise des produits chimiques les plus utilisés en tannerie et/ou les plus émissifs sera établie. Les fournisseurs seront interrogés sur l'impact de leurs produits chimiques et leurs pistes de décarbonation qui deviendra un critère d'achat. Les achats de produits chimiques représentent environ 10 % des émissions du pôle Tanneries.

Pour les métaux, Hermès Manufacture de Métaux (HMM) s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à ses activités en mettant en œuvre plusieurs initiatives visant à assurer la durabilité et la responsabilité de sa chaîne d'approvisionnement. HMM s'approvisionne exclusivement en or et en palladium auprès de fournisseurs bénéficiant de la certification RJC COC, et assure ainsi la traçabilité des matériaux précieux utilisés. Cette démarche garantit que chaque matériau est recyclé en respectant les directives du *Responsible Jewellery Council*.

En 2024, HMM ambitionne de réaliser une évaluation ciblée du bilan carbone pour 20 % de ses fournisseurs et de définir avec eux des actions de décarbonation. HMM intègre d'ores et déjà des critères

RSE dans ses audits fournisseurs, conçus pour évaluer et encourager les meilleures pratiques en matière d'éthique, d'environnement et de gouvernance. Chaque année, trois fournisseurs sont audités, garantissant que les partenaires de HMM adhèrent aux standards de responsabilité.

Pour les Parfums, en septembre 2023, une presse horizontale a été mise en place sur le site du Vaudreuil, pour permettre de réutiliser les déchets cartons générés par le site, pour la fabrication des futurs étuis cartons et limiter les émissions liées aux emballages. 17 tonnes ont été collectées jusqu'à fin octobre 2023. Les équipes travaillent également pour réduire les emballages multi-matériaux et supprimer les matériaux fortement émetteurs comme le zamac.

Déplacements domicile-travail

Le pôle Cuir a pris l'objectif ambitieux, du fait de ses implantations majoritairement rurales, de diminuer de 4 % par an l'impact des déplacements domicile-travail des collaborateurs. Plusieurs actions sont en cours au sein des manufactures comme le déploiement d'une solution digitale de management de la mobilité durable au travail. Celle-ci permet de mesurer l'impact des modes de déplacement réels de chaque collaborateur et de dégager des axes d'amélioration selon les particularités de chaque site. L'implantation des manufactures conditionne bien souvent l'empreinte carbone liée à la mobilité des salariés : elle est étudiée en amont de la construction des futures maroquinerie pour privilégier la présence d'infrastructures de transports en commun à proximité. La limitation du nombre de places de stationnement incite également à privilégier les mobilités douces.

Au sein du pôle Cuir, les maroquinerie sont équipées de bornes de recharge pour véhicules électriques afin d'encourager et de faciliter le déploiement des véhicules hybrides et électriques.

En septembre 2023, Saint-Louis a proposé à l'ensemble de ses collaborateurs de la manufacture une application avec solution de covoiturage. Après deux mois d'utilisation, 11 % de l'effectif s'est inscrit à la plateforme et 248 trajets ont pu être réalisés en covoiturage dans 17 % des cas. 91 kg de CO₂, correspondant à 736 km parcourus en autosolisme, ont pu être économisés.

Pour le pôle Textile, les déplacements domicile-travail des collaborateurs représentent 3,3 % de ses émissions. Le site HTH est présent dans plusieurs groupes d'échanges avec les collectivités sur les sujets de la mobilité afin de réduire les déplacements à fort impact carbone, nécessitant des évolutions des réseaux de circulation.

La filière textile a, cette année à nouveau, participé au challenge mobilité de la région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'inviter les collaborateurs à tester de nouveaux modes de transport pour leurs trajets domicile-travail, au total ce sont 132 trajets qui ont été réalisés en mobilités douces, soit 17 % des salariés (contre 9 % en 2022) et 2 026 km « évités », soit 434 kg de CO₂.

Une démarche de fond sur la mobilité a également été initiée pour les entités en périphérie de Lyon avec un cabinet expert afin de proposer une alternative à la voiture individuelle. Après l'étape de diagnostic et de cartographie qui ont été réalisés en 2023, des ateliers de travail participatifs où seront réunis, entre autres, directeurs, ressources humaines, HSE et délégués du personnel, vont être organisés en 2024 afin d'identifier des leviers d'incitation et d'accompagnement.

Hermès Manufacture de Métaux s'investit dans le développement de solutions de mobilité durable pour ses collaborateurs. Pour

encourager la pratique des mobilités douces, HMM a eu recours à une application de covoiturage, conçue pour faciliter le partage de trajets entre collègues. L'interface utilisateur a su convaincre 403 collaborateurs de s'inscrire et de participer à ce programme de partage de trajets. Des stations de recharge pour véhicules électriques sont installées sur la Fabrique de Champigny-sur-Marne. À Val-de-Fontenay, HMM propose un service de location de vélos, mécaniques et électriques, à des tarifs avantageux pour ses collaborateurs.

Considérant que les attentes sociétales autour de la mobilité sont très fortes, il a semblé opportun de viser la formalisation d'un cadre groupe en lançant en pilote un plan de mobilité employés à l'échelle de 4 000 collaborateurs situés en Île-de-France. Le projet a démarré avec l'analyse des sites en octobre 2022 effectuée par un prestataire expert du sujet. L'enquête auprès des salariés s'est tenue en décembre 2022 avec un très fort taux de participation. 2023 a été l'année de la définition du plan d'action qui s'est traduit par la signature avec les partenaires sociaux d'un accord relatif à la mobilité durable conclu pour une durée indéterminée et rentrant en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Cet accord comprend quatre axes majeurs avec pour objectif de favoriser la multimodalité :

- ♦ déploiement du forfait mobilité durable avec un outil de paiement dédié permettant de choisir son mode de transport (transport en commun, vélo, covoiturage...), voire d'acheter des équipements de protection individuelle (casques, par exemple) ;
- ♦ poursuite de l'usage du vélo avec un accent supplémentaire sur la sécurité. Tout bénéficiaire d'un contrat vélo doit suivre dorénavant une formation à la sécurité routière. 128 nouveaux contrats vélo ont été signés en 2023. Une veille relative à la mise en place des pistes cyclables autour des sites est effectuée en parallèle et une attention particulière est portée aux infrastructures sur chaque site (présence de douches, de zones de parking, d'outillages...) ;
- ♦ choix d'une plateforme pour favoriser le covoiturage notamment en Île-de-France ;
- ♦ accompagnement des collaborateurs dans la transition vers les véhicules électriques avec une offre d'échange collectif voire individuel avec un expert pour aider les collaborateurs à identifier le véhicule adapté à leur usage ainsi que les aides auxquelles ils sont éligibles.

L'étude sera reconduite après deux ans de déploiement pour en mesurer l'impact et le taux de satisfaction des collaborateurs.

Déplacements professionnels

Hermès conduit également une politique volontariste de remplacement des véhicules thermiques par l'électrique ou l'hybride (34 % de la flotte actuelle en France), tant pour les véhicules de fonction que pour les véhicules de service. En effet, la politique véhicules d'Hermès a toujours anticipé les réglementations, en France ou à l'international : limitation des émissions de CO₂/km, limitation du poids des véhicules, suppression du diesel dès 2017... Cette démarche se poursuit avec une vision en termes de mobilité et non plus uniquement sous l'angle de la motorisation.

En ce qui concerne les déplacements plus longs, les perturbations liées à la crise sanitaire ont permis de solidifier les solutions de travail alternatives (visioconférences), et accéléré la prise de conscience des collaborateurs sur l'examen des modes de travail les plus efficaces à l'international. Les filiales de distribution travaillent sur des organisations permettant de réduire leur empreinte carbone,

dans le cadre du suivi de leurs plans stratégiques RSE. Des initiatives sont par exemple conduites localement en France.

2.5.7.3 ENGAGER DES ACTIONS DE COMPENSATION CARBONE VOLONTAIRES ET À IMPACT

L'ensemble des démarches conduites par Hermès vise à rendre son modèle d'affaires toujours plus durable et à contribuer à un monde également plus durable. Cette stratégie s'appuyant sur une analyse des risques et des potentiels de résilience qui peuvent y être associés est reconnue par les agences de notation (§ 2.7.3.3).

2.5.7.3.1 Démarche vers la neutralité carbone

Quelques repères

Comme précisé par l'Ademe (Agence de la transition écologique, en France), la neutralité carbone vise à contrebalancer, à l'échelle du globe, toute émission de gaz à effet de serre issue de l'activité humaine par des séquestrations de quantités équivalentes de CO₂, c'est-à-dire les maintenir en dehors de l'atmosphère sur le long terme. Il s'agit donc de séquestrer du carbone pour stabiliser son niveau de concentration dans l'atmosphère et limiter les effets du changement climatique au niveau de la planète. Cet objectif de neutralité n'a de réalité scientifique qu'à un niveau mondial, et implique la coordination des États par l'Accord de Paris. Mais il nécessite aussi la mobilisation de tous les acteurs, des citoyens aux entreprises.

Pour atteindre la neutralité carbone, deux leviers sont nécessaires : réduire drastiquement au plus vite les émissions de GES et investir en parallèle dans des puits biologiques ou technologiques pour séquestrer les émissions résiduelles de CO₂.

Pour l'Ademe, cet engagement des acteurs pour la neutralité carbone doit comprendre les trois étapes suivantes, qui sont appliquées par Hermès :

- ◆ la mise en place d'une stratégie climat cohérente avec l'Accord de Paris, c'est-à-dire permettant la réduction des émissions, et assortie d'un engagement de moyens suffisants et vérifiés. Hermès qui calcule ses émissions carbone et les fait auditer par un organisme tiers indépendant, a formalisé sa stratégie de réduction depuis 2019, et a fait valider sa trajectoire SBTi en 2021 ;
- ◆ la participation, par son activité, à la décarbonation de ses fournisseurs, en amont, et de ses clients, en aval, via l'adoption de modes de consommation bas carbone. Depuis 2021, notamment par des briefs RSE destinés à ses fournisseurs, Hermès est engagé pour la réduction des émissions au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Dès 2022, la communauté des acheteurs a bénéficié d'une formation relative à la mesure de l'empreinte carbone, permettant ainsi à l'acheteur Hermès de mieux déchiffrer la qualité de la démarche bas carbone menée par les fournisseurs. En 2023, les briefs RSE ont permis de demander aux principaux fournisseurs davantage d'informations sur leurs trajectoires carbone. Sa production artisanale dans une logique de qualité et de durabilité, et non de volume ou de renouvellement rapide, est un vecteur puissant de consommation à faible empreinte carbone ;

- ◆ la contribution au financement de projets de réduction, d'évitement et de séquestration chez des tiers permettant d'accélérer la transition écologique et de contribuer à l'augmentation des puits de carbone, selon le principe de la compensation carbone. C'est l'objet de l'investissement du groupe dans le projet Livelihoods depuis 2012.

Hermès souhaite contribuer volontairement à cette neutralité collective en 2050, en mettant en perspective ses efforts de compensation par rapport au niveau de ses émissions. Bien entendu, le groupe ne cherche pas à revendiquer individuellement une neutralité carbone.

L'Ademe soutient donc le principe de la compensation carbone volontaire, si l'entreprise respecte cinq règles auxquelles Hermès souscrit et qu'elle applique :

- ◆ règle n° 1 : Faire et rendre public un bilan des émissions GES, réductions et compensations, notamment à travers cette déclaration de performance extra-financière, mais aussi avec le reporting public du CDP (évaluation 2023 en A pour la partie changement climatique du CDP) ;
- ◆ règle n° 2 : Choisir des projets de compensation labellisés : tous les projets portés par Livelihoods ou achetés chez Eco-Act, pris en compte par le groupe sont audités et certifiés par Verra ⁽¹⁾ (ex-VCS) ou Gold Standard ⁽²⁾ ;
- ◆ règle n° 3 : Privilégier des projets présentant des approches « développement durable », c'est-à-dire des projets long terme avec des impacts positifs sur les communautés locales et la biodiversité, qui sont les marques de fabrique des projets portés par Livelihoods ;
- ◆ règle n° 4 : Définir une juste combinaison de projets soutenus sur le sol national et de projets soutenus à l'international : si les premiers projets portés par Livelihoods sont internationaux, dans l'inspiration des Mécanismes de Développement Propre, Livelihoods a lancé en 2021 un premier projet en Bretagne (France) à titre pilote et Hermès étudie également les enjeux de projets similaires dans l'Hexagone ;
- ◆ règle n° 5 : Communiquer de manière responsable. Hermès ne se revendique pas d'une quelconque neutralité carbone, reconnaissant que les activités du groupe ont un impact carbone, même s'il est un des plus modérés du CAC 40, et inscrivant son action dans le long terme avec comme objectif à horizon 2050 une trajectoire « net zéro », compatible avec les scénarios 1,5 °C de l'Accord de Paris.

Ce cadre national fixé par la France est totalement aligné avec le contenu des discussions internationales qui ont lieu notamment lors des COP. Les modalités de mise en place de nouveaux marchés carbone (actés à l'article 6 de l'Accord de Paris), y sont questionnées pour s'assurer que les projets de compensation carbone aient un impact positif sur les communautés locales. C'est la position que défend le fonds Livelihoods Venture auprès duquel s'est engagé Hermès. Son objectif, dès son origine, fut d'être soutenu par des organisations, telles que le groupe, en mesure d'accepter et de gérer la complexité des approches systémiques pour essayer de faire prospérer à la fois les communautés et la nature.

1. <https://verra.org/>.

2. <https://www.goldstandard.org/>.

Gouvernance

Le suivi des projets Livelihoods est réalisé tout au long de l'année par le directeur développement durable groupe, qui participe aux réunions du Conseil de directeurs et au comité d'investissement des fonds Livelihoods. Un membre du Comex d'Hermès est par ailleurs un des administrateurs des fonds gérés par Livelihoods, témoin de l'implication du groupe au plus haut niveau sur ces sujets. Ce suivi permet de valider les choix effectués en matière d'investissements et de projets, et aussi de suivre l'avancement des projets qui peuvent être impactés par exemple, par des phénomènes climatiques ou par d'autres aléas. Une présentation des avancées de Livelihoods est faite au Comité exécutif d'Hermès, au moins une fois par an, dans le même esprit de suivi et de partage. Les entreprises soutenant Livelihoods apportent en effet plus qu'un simple financement, mais aussi une vision, une stabilité et un engagement pour générer un impact positif sur les populations comme sur la biodiversité qu'il est indispensable de partager au plus haut niveau du groupe.

Stratégie de compensation

L'ambition du groupe de s'inscrire dans une cible « net zéro » à horizon 2050 s'articule autour de deux approches complémentaires :

- ◆ se concentrer sur la réduction des émissions sur sa propre chaîne de valeur, qui nécessite des évolutions organisationnelles, technologiques en interne et auprès des fournisseurs ;
- ◆ recourir à la compensation volontaire, qui repose notamment sur des solutions dites « fondées sur la nature⁽¹⁾ » grâce à des mécanismes de captation naturelle (par exemple plantations) avec la mise en œuvre de projets à large échelle, qui prennent du temps pour se mettre en place durablement.

Cette stratégie de compensation carbone est donc progressive pour deux raisons principales :

- ◆ d'une part pour garder comme priorité l'allocation des ressources humaines et financières à la réduction des émissions ;
- ◆ d'autre part pour s'inscrire dans une logique de construction des projets de compensation avec des communautés locales, dans le respect des exigences de qualité et d'éthique d'Hermès, ce qui demande du temps.

La stratégie d'Hermès est de s'inscrire sur une trajectoire permettant de neutraliser à horizon 2030 une partie croissante de ses émissions carbone résiduelles, calculées sur les projections de réduction des émissions (telles que prises en compte dans les analyses SBTi), et les volumes attendus de compensation carbone volontaire (prévisions de livraisons de crédits carbone des *business plans* de Livelihoods). Hermès poursuit ses travaux et investissements pour permettre la compensation en 2050 de l'ensemble de ses émissions résiduelles.

2.5.7.3.2 Projets à haute valeur environnementale et sociale de contribution dont les fonds carbone Livelihoods

Hermès a rejoint, en juin 2012, les fonds carbone Livelihoods (LCF), une coalition d'entreprises finançant des projets de compensation carbone à haute valeur sociale et environnementale. Les actions de Livelihoods sont précisées ci-après et dans le chapitre relatif aux relations avec les parties prenantes (cf. § 2.7.2.1.4) expliquant

notamment que plus de 151 millions d'arbres ont déjà été plantés, au bénéfice de plus de 1,83 million de personnes.

Le fonctionnement de ce dispositif repose sur sept principes structurants, fondements de la charte Livelihoods, qui contribuent à son intérêt :

- ◆ la réduction d'abord : les crédits carbone générés par les projets Livelihoods ne viennent qu'en complément des efforts internes de réduction, et sont un des paramètres du chemin pour atteindre des objectifs de neutralité à horizon 2050 ;
- ◆ le principe d'additionnalité : les projets soutenus par Livelihoods n'auraient pas vu le jour sans son investissement en lien avec les développeurs de projets, dont la grande majorité sont des ONG, ce qui nécessite une étude pointue dans des contextes sociaux et écologiques complexes. Ce ne sont pas des projets sur étagère et standardisés, mais des projets qui nécessitent une approche systémique et sur mesure. Il s'agit, en partant des aspirations de communautés défavorisées et parfois marginalisées, de les aider à sortir de la pauvreté, en augmentant leurs revenus et en améliorant leur sécurité alimentaire ;
- ◆ des crédits carbone certifiés selon les plus hauts standards, Gold Standard et Verra (ex-VCS), qui valident du carbone effectivement séquestré (et non pas des estimations de réduction d'émissions ou des projections futures). De plus, chaque projet donne lieu à un suivi et des calculs d'impacts selon le référentiel des ODD des Nations unies, compte tenu de leurs contributions plus larges que simplement la séquestration carbone (pas de pauvreté, égalité entre les sexes, vie terrestre...) ;
- ◆ un risque entrepreneurial pour financer les projets dès leur origine : Livelihoods n'achète pas de crédits « sur le marché » issus de projets déjà engagés, en acceptant de verser une marge à un intermédiaire. Il aide des communautés en investissant pour eux dès le début, et en prenant un risque de 2 à 6 M€ sur chaque projet, sans garantie absolue de retour. Les communautés concernées n'ont pas les moyens de leurs projets sans cette prise de risque. Le financement du projet se fait sur les premières années, les résultats s'observent lorsque les arbres poussent par exemple, parfois cinq ans après que l'essentiel des investissements ait été fait ;
- ◆ une approche de long terme : les entreprises et les porteurs de projets, ainsi que les communautés, sont engagés sur des projets de 10 ans (projets énergie) à 20 ans (projets agricoles). Pendant cette période, le fonds aidera les communautés, suivra les projets et recevra au bout de quelques années des crédits. Des engagements de cette durée sont singuliers pour des coalitions d'entreprises ;
- ◆ des communautés locales directement bénéficiaires des projets : grâce aux ONG coordinatrices de projets au niveau local, les communautés bénéficient directement des avancées que les projets mettent en œuvre : accroissement de la fertilité des sols, agriculture régénérative, pratiques agroécologiques efficaces, restauration des écosystèmes, génération de revenus agricoles, forestiers, marins et amélioration des conditions de vie. C'est

1. Les solutions fondées sur la nature sont définies par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) comme les actions qui s'appuient sur les écosystèmes afin de relever les défis globaux comme la lutte contre les changements climatiques, la gestion des risques naturels, la santé, l'accès à l'eau, la sécurité alimentaire...

d'ailleurs un facteur clé de succès des projets, les communautés se mobilisent car elles y trouvent un avantage direct ;

- ♦ une approche de coalition d'entreprises animées par le même esprit : tous les investisseurs de Livihoods mutualisent leur engagement, et reçoivent donc des crédits issus d'un portefeuille de projets développés et discutés ensemble.

Les fonds Livihoods sont organisés par un système de compartiments successifs. Le premier compartiment LCF1 (Livihoods carbon fund 1 - 45 M€), ouvert en 2011, a été jusqu'à 2020 le seul à délivrer des crédits carbone. Hermès est également actionnaire depuis 2017 d'un second compartiment, LCF2 (65 M€), dont les premières livraisons ont eu lieu en 2021. De nombreux projets sont déjà lancés par ce fonds, en Inde, en Indonésie, au Kenya, au Rwanda et au Malawi, sur des projets agroforestiers, de mangrove ou d'énergie.

Capitalisant sur une expérience de 10 ans avec des investisseurs privés, Livihoods a annoncé fin 2019 le lancement d'un troisième fonds carbone (LCF3), dont le *closing* a été réalisé en juin 2021 et qui vise un objectif d'investissement de 150 M€ pour améliorer la vie de 2 millions de bénéficiaires dans les pays en développement. Le *board* de LCF3 a validé en 2022 plusieurs projets situés, entre autres, au Ghana, au Rwanda, au Pérou, au Népal et en Indonésie, qui ont commencé à être déployés en 2023.

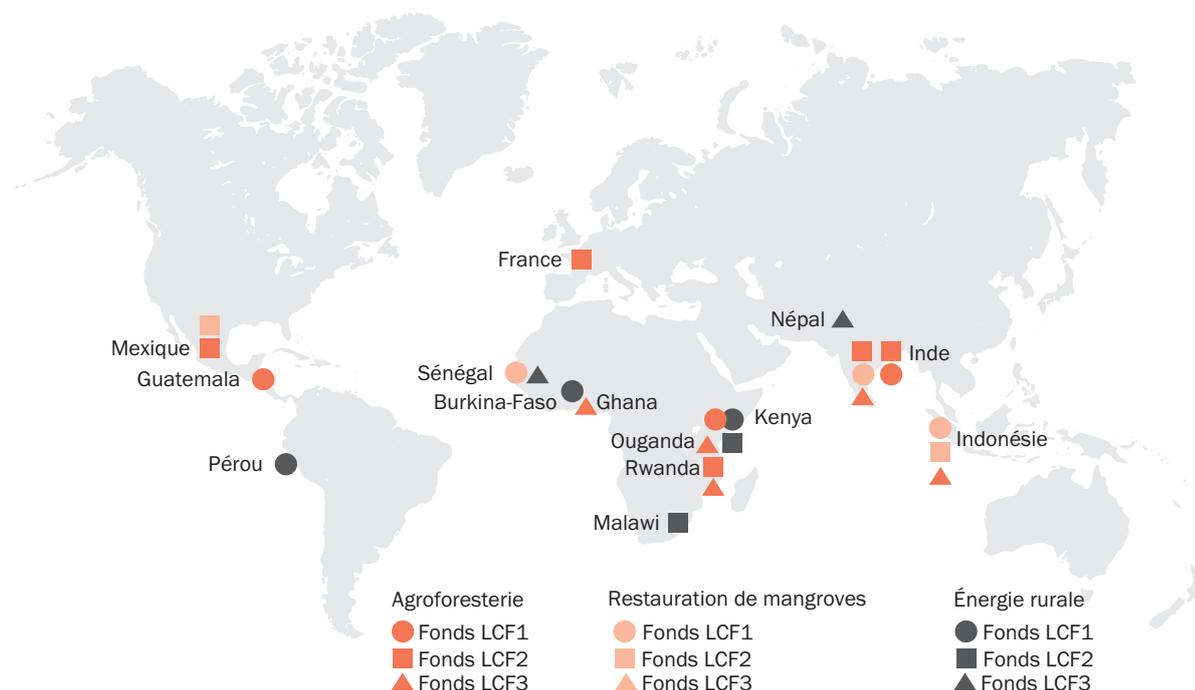
Ce sont ainsi plus de 260 M€ qui sont mobilisés pour la lutte contre le changement climatique avec les trois fonds Livihoods.

Hermès a confirmé son engagement en faveur du climat, des communautés et de la biodiversité par des investissements au sein de ce troisième compartiment LCF3. Chacun de ces fonds ayant une durée de vie de 20 ans, le groupe illustre sa philosophie long terme, sa capacité à se projeter sur des échéances lointaines (2040) et poursuit son engagement pour réduire les impacts du changement climatique.

Les projets Livihoods produisent des impacts positifs qui vont au-delà de la séquestration ou de la réduction d'émissions carbone, comme illustré par le schéma suivant :

LES FONDS CARBONE LIVIHOODS #1, #2 ET #3

25 projets d'envergure avec des résultats sociaux et environnementaux concrets



Objectifs visés

plus de 2,8 M de personnes bénéficiaires des projets	plus de 173 M d'arbres plantés	plus de 456 000 familles équipées de foyers de cuisson améliorés	plus de 148 752 hectares plantés ou préservés	26 M de tonnes de CO ₂ séquestrées sur 20 ans	25 projets en cours (Asie, Afrique, Amérique Latine, Europe...)
---	--	---	---	--	--

Livelihoods a lancé en mai 2023 un groupe de travail pour formaliser et mesurer davantage l'impact des projets sur la biodiversité. Bien que les projets aient des dimensions évidentes de protection de la biodiversité, l'objectif est d'être en mesure de les quantifier de manière robuste et scientifique. Un cadre de travail et une feuille de route seront présentés en février 2024 afin de définir des recommandations à suivre pour l'ensemble des projets, en alignement avec le cadre de reporting de la TNFD.

Les livraisons de carbone se développent à mesure que les arbres grandissent (les projets concernés s'étendent sur 20 ans). Elles ont été effectuées en 2023 après vérification par des auditeurs spécialisés (selon les normes Gold Standard et Verra - VCS), et Hermès a fait annuler tous les crédits lui étant attribués.

En complément de son investissement dans les fonds carbone Livelihoods, et pour respecter ses engagements, Hermès a choisi de

soutenir des projets proposés par EcoAct, acteur majeur en la matière depuis plus de 15 ans. Un des projets retenus, qui permet d'obtenir des crédits carbone certifiés Gold Standard, est situé en Ouganda, et consiste en l'équipement des populations locales en foyers de cuisson améliorés, évitant le recours au charbon de bois donc à la déforestation et améliorant la qualité de l'air intérieur des habitations. Un autre, sur la même problématique, est situé en Inde.

Jusqu'en 2022, Hermès comptabilisait ses crédits carbone chaque année sur la base des montants arrêtés par les Conseils d'administration des fonds carbone sous-jacents. L'année millésime retenue correspondait à la réalité de captation des projets, aux dossiers établis localement et préalablement par les ONG partenaires et au début des opérations de vérification par des tiers (Verra, Gold Standard), avec les résultats suivants :

Rappel des crédits carbone reçus et effacés tel que publié en 2022	2018	2019	2020	2021	2022
Crédits carbone reçus et effacés <i>en k tonnes eq CO₂</i>	36	44	46	81	127
% couverture des scopes 1&2 <i>market-based</i> (2019-2021)	82 %	100 %	100 %	100 %	100 %
% couverture des scopes 1&2 <i>market-based</i> et Transports (2022-2023)					100 %

Depuis 2022, les fonds carbone Livelihoods ont eu à faire face à des difficultés pour mettre en place les processus de vérification nécessaires, avec des délais allongés, sans impacts significatifs sur les volumes certifiés. Ces difficultés s'expliquent par les perturbations apportées par la Covid 19 et une forme de crise de croissance des organismes certificateurs, mobilisés sur un nombre exponentiellement croissant de projets. Pour appliquer un principe de précaution, Hermès a décidé en 2023 de modifier sa méthode de

comptabilisation. Les crédits carbone reçus et effacés ne seront désormais comptabilisés qu'à réception des factures attestant la fin des opérations juridiques de certification, donc relatifs à des crédits carbone d'années antérieures.

Cette approche conduit à minorer par prudence les montants reportés par le groupe, et introduit plus de variabilité sur le calendrier. Elle conduit aux résultats suivants, reconstitués sur les cinq dernières années par volonté de transparence :

CRÉDITS CARBONE REÇUS ET EFFACÉS

<i>En k tonnes eq CO₂</i>	2019	2020	2021	2022	2023	Cumul 2019 - 2023
Crédits carbone reçus et effacés	36	42	51	56	197	382
Rappel des scopes 1&2	41	39	37	31	22	170
Rappel du poste Transport de marchandises (postes #4 et #7 dans le scope 3)				91	100	191
Total de l'engagement de couverture	41	39	37	122	122	361
% couverture des scopes 1&2 <i>market-based</i> (2019-2021)	88 %	> 100 %	> 100 %	> 100 %	> 100 %	
% couverture des scopes 1&2 <i>market-based</i> et Transports (2022-2023)				46 %	> 100 %	> 100 %
Écart crédits effacés vs engagements	- 6	3	13	- 67	76	20
Écarts cumulés	- 6	- 3	11	- 56	20	
% crédits vs émissions carbone groupe	7 %	8 %	10 %	9 %	30 %	

Sur l'ensemble de la période, Hermès respecte son objectif de 2019 de compenser ses émissions à hauteur de ses scopes 1 et 2 (compensation à hauteur de 224 % en cumul). En 2022, Hermès a décidé d'ajouter un nouvel objectif, complémentaire des scopes 1 et 2, et d'inclure également la compensation des émissions liées à ses transports internes et externes. Pour respecter ses engagements et tenir compte de l'impact défavorable du changement de méthode,

le groupe a renforcé ponctuellement ses achats de crédits carbone en 2023. Il conforte ainsi le respect de ses objectifs globaux (scopes 1 et 2 et transports sur la période) avec un bonus de 20 kt eq CO₂ d'écart (soit 5 % au-dessus de son objectif sur la période 2018-2023). Sur 2023, le groupe a compensé ses émissions à hauteur de 30 %.

Cet investissement volontaire dans des projets de compensation carbone s'inscrit dans une stratégie de croissance progressive du taux de couverture des émissions résiduelles du groupe, avec pour cible une situation intermédiaire de 50 % entre 2030 et 2040, et de 100 % des émissions résiduelles en 2050, dans l'optique du « net zéro ». Les livraisons de ces crédits carbone vont en effet s'accélérer dans les prochaines années avec l'atteinte des objectifs des fonds LCF. Il est important de mentionner que SBTi a pris position en

septembre 2022 dans une note « Net zéro : l'urgence au-delà de l'atténuation de la chaîne de valeur est essentielle. » En clair, SBTi incite les entreprises à prendre la direction initiée par Livelihoods dès l'origine, à savoir s'engager dans des projets sociétaux d'envergure, en les reconnaissant comme un moyen efficace de lutter contre les changements climatiques. Les actions de la maison sont donc complètement en ligne avec la position de SBTi sur la compensation carbone.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – SCOPES 1 ET 2 ET DÉTAIL DU SCOPE 3

En k tonnes eq CO ₂		2018	2019	2020	2021	2022	2022 comparable	2023
Scopes 1 et 2 market-based		43,7	41,4	38,5	37,4	31,2	31,2	22,0
Scope 3								
Amont	1. Produits et services achetés	402,9	365,6	336,2	361,8	415,1	433,6	462,4
	2. Biens d'équipement	26,7	10,7	31,5	24,6	61,2	61,2	31,0
	3. Activité impliquant une consommation de combustible ou d'énergie non incluses dans les émissions des scopes 1 et 2	3,0	2,9	2,8	3,0	2,9	2,9	2,6
	4. Transport et distribution en amont	20,7	14,2	17,7	10,9	17,8	17,8	17,6
	5. Déchets générés par les sites	8,8	9,3	5,8	6,2	7,3	7,3	8,1
	6. Déplacements professionnels	27	15,9	3,2	1,3	4,8	4,8	10,7
	7. Déplacements domicile-travail des salariés	19,7	13,1	14,6	20,3	22,6	22,6	25,3
	8. Actifs loués en amont	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
	9. Transport et distribution en aval	70	51,7	48,5	57,7	73,5	73,5	82,1
	10. Traitement des produits vendus	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Aval	11. Utilisation des produits vendus	NS	NS	NS	NS	NS		NS
	12. Traitement des produits vendus en fin de vie	NS	NS	NS	1,9	1,9	1,9	1,6
	13. Actifs loués en aval	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
	14. Franchises	-	-	2,1	2,4	2,6	2,6	2,6
	15. Investissements	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
TOTAL SCOPE 3		578,7	483,5	462,5	490,1	609,6	628,1	643,8

NB : les calculs ou les estimations ayant conduit à des montants non matériels (seuil < 0,5 % du total) sont repris comme « Non significatifs » (NS).

NB 2 : les données de la colonne « 2022 comparable » intègrent des modifications de périmètre, de méthodologie, ou de facteurs d'émissions pour rendre les données comparables à celles de 2023.